

DELIBERATION N° D.2020.10.12 du Conseil communautaire du 6 octobre 2020

Diverses dispositions budgétaires portant sur le budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de l'exercice 2020 :
- ajustement de l'autorisation de programme n° 2020-001 : fonds de concours liés au retour incitatif 2020,
- décision modificative n° 2,
- fixation d'une durée d'amortissement pour les plantations et aménagements de terrains.

Date de la convocation : 29 septembre 2020
Date d'affichage : 7 octobre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWÉ, Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSODORFF, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm PoulleNNec, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC.

Absents excusés:

M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Philippe BRILLAULT, Mme Magali LAMIR.
M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Christophe KONSODORFF), Mme Sonia BRAU (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), M. Luc WATTELLE (pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET), M. Philippe PAIN (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20201006-D2020_10_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020
Affichage : 07/10/2020



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M14 ;

Vu la délibération n° D.2020.03.2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 relative au vote du budget primitif 2020 du budget principal de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2020.03.6 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 relative à la création et à la révision annuelle des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP-CP) ;

Vu la délibération n° D.2020.07.34 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 relative notamment au vote de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 du budget principal de la communauté d'agglomération ;

Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

La présente délibération a trois objets :

- ajuster le montant de l'autorisation de programme (AP) relative aux fonds de concours liés au retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2020,
- modifier le budget principal 2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc par la voie d'une décision modificative n° 2 (DM2),
- et fixer une durée d'amortissement pour les plantations et les aménagements de terrains.

• Ajustement de l'AP pour les fonds de concours liés au retour incitatif de l'année 2020 :

L'AP constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuel. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les AP-CP doivent faire l'objet d'une délibération séparée de celle du budget. Le mécanisme des AP-CP permet ainsi une plus grande transparence des engagements pluriannuels de la collectivité.

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget, chaque année uniquement, les crédits qui seront réellement consommés, c'est-à-dire les CP.

Le Conseil communautaire a voté le 3 mars 2020 l'AP n° 2020-001 d'un montant de 2 350 000 € relative aux fonds de concours liés au retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2020, dont l'échéancier prévisionnel en euros est le suivant :

AP N°	CP 2020	CP 2021	TOTAL AP
2020-001	235 000 €	2 115 000 €	2 350 000 €

Le calcul précis du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2020 arrêté par décision du Président a déterminé que le retour incitatif aux communes est de 6 103 824 € reversés aux communes sous forme d'une prise en charge du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 3 426 626 € et sous forme de fonds de concours d'investissement pour 2 677 198 €.

Il est nécessaire d'augmenter le montant de l'AP n° 2020-001 de 327 198 € pour atteindre 2 677 198 €, selon le nouvel échéancier prévisionnel en euros ci-après.

Il est précisé que les CP 2020 libérés ne figurent pas dans la décision modificative n° 2 (DM2) objet de la présente délibération car ils restent au sein du même chapitre 204 « subventions d'équipement versées ».

• DM2 de l'exercice budgétaire 2020 :

Il convient également, par la présente délibération, d'approuver la DM2 de l'exercice budgétaire 2020 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, qui intervient après l'adoption :

- du budget primitif 2020, par délibération du 3 mars 2020,
- de la DM1, par délibération du 7 juillet 2020.

Cette seconde DM de l'année vise à augmenter la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) suite au calcul du retour incitatif 2020 et à ajuster

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20201006-D2020_10_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020
Affichage : 07/10/2020



le montant de l'indemnité des élus. Ces dépenses sont financées principalement par une réduction du prélèvement pour autofinancement et au final par une inscription supplémentaire d'emprunt.

L'emprunt prévisionnel au budget passera de 5 050 000 € (BP + DM1) à 6 140 000 € après l'approbation de la DM2. Il est rappelé que Versailles Grand Parc n'a pas de dette à ce jour.

Les modifications budgétaires sont exposées ci-après.

• **Fixation d'une durée d'amortissement pour les plantations et les aménagements de terrains :**

Pour la première fois, la communauté d'agglomération a acquis des arbres dans le cadre de l'Allée Royale de Villepreux.

Il convient d'enfin fixer une durée d'amortissement pour les plantations et pour les aménagements de terrains réalisés par l'Intercommunalité.

L'instruction comptable M14 prévoit que l'assemblée peut se référer au barème indicatif ci-dessous :

- plantations : 15 à 20 ans,
- autres agencements et aménagements de terrains : 15 à 30 ans.

Il est proposé de retenir une durée de 15 ans pour les aménagements précités.

En conséquence, la délibération suivante, portant sur l'ajustement de l'AP « fonds de concours liés au retour incitatif 2020 », la DM2 et la fixation d'une durée d'amortissement pour les plantations et aménagements de terrains, est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'augmenter le montant de l'autorisation de programme (AP) n° 2020-001 « fonds de concours liés au retour incitatif 2020 » de 327 198 € et d'ajuster l'échéancier prévisionnel de la manière suivante :

AP N°	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL AP
2020-001	155 000 €	2 115 000 €	407 198 €	2 677 198 €

- 2) d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice 2020, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette règlementaire annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Décomposition dépenses		
FPIC suite au calcul du retour incitatif	986 426,00 €	
Indemnité des élus	105 000,00 €	
Dégrèvements (provision)	-1 426,00 €	
Prélèvement pour autofinancement	-1 090 000,00 €	
	Dépenses	Recettes
Investissement	0,00 €	0,00 €
Décomposition recettes		
Emprunt		1 090 000,00 €
Prélèvement pour autofinancement		-1 090 000,00 €

- 3) de fixer une durée d'amortissement de 15 ans pour les plantations (compte 2121) et pour les autres agencements et aménagements de terrains (compte 2128) réalisés par la communauté d'agglomération.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20201006-D2020_10_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020

Affichage : 07/10/2020



Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)
Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 70 voix , 3 abstentions (Monsieur Renaud ANZIEU, Monsieur Fabien BOUGLE, Madame Lydie DULONGPONT.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20201006-D2020_10_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020

Affichage : 07/10/2020

